



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département des Hautes Pyrénées

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

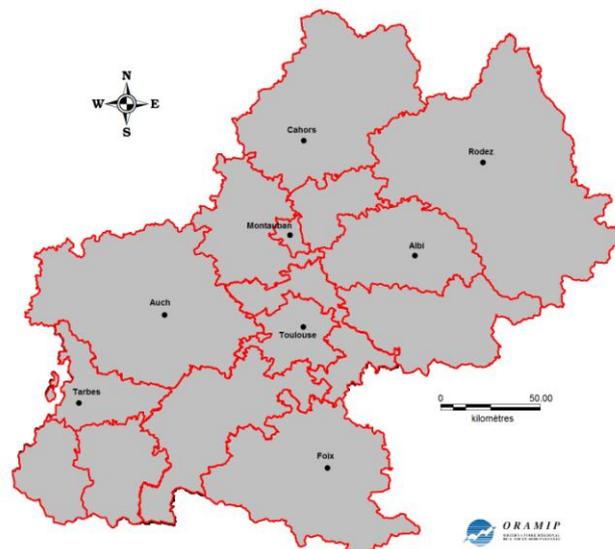
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 16/03/2014 à 08h00

Sur le département des Hautes Pyrénées ainsi que sur l'ensemble de la région Midi Pyrénées, l'ORAMIP mesure et prévoit actuellement une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) pour la journée du 16/03/2014.

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à  $51.6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



### MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est la conjugaison d'une masse d'air à fortes concentrations en particules en suspension en provenance du nord ouest de la région avec l'accumulation des émissions locales de celles-ci par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries ou les émissions naturelles.

#### ÉVOLUTION

Une masse d'air fortement chargée en particules fines est entrée dans la région cette nuit entraînant une élévation importante des concentrations. Les conditions météorologiques ont favorisé l'accumulation de ces particules dans les basses couches de l'atmosphère faisant ainsi augmenter les concentrations au voisinage du sol. Les concentrations de particules fines devraient rester élevées au minimum jusqu'à la nuit prochaine.

Cette procédure est valable pour la journée du 16/03/2014. Un point sera fait vers 17h avec prolongation par prévision à la journée du 17/03/2014 si nécessaire.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département des Hautes Pyrénées**

### **PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC** **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 16/03/2014 à 08h00**

#### **RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION**

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## **EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Département des Hautes Pyrénées**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Communiqué du 16/03/2014 à 08h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :  
Toutes les communes du département des Hautes Pyrénées